



REGLEMENT
***« Animateur Ping Santé-
Bien Être »***
MODULE A



1. **DIPLÔME**

Le conseil fédéral de la fédération française de tennis de table a créé le diplôme d'**ANIMATEUR PING SANTE (module A)** également dénommé **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE A**.

Les formations et examens de l'**ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE A** sont organisés et mis en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 23 Septembre 2023.

2. **CONSTITUTION DU DIPLOME**

Le diplôme **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE A** est constitué de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétence 1 = être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adaptée
- Bloc de compétence 2 = être capable d'évaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels
- Bloc de compétence 3 = être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle

3. **ROLE ET PRÉROGATIVES**

Le titulaire du diplôme est capable d'évaluer la motivation, la condition et le niveau d'activité physique du pratiquant, d'assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique par la pratique du tennis de table et de concevoir et co-construire un programme d'activité physique adaptée.

4. **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les conditions nécessaires pour l'entrée en formation sont :

- être titulaire de la licence compétition FFTT,
- présenter un dossier d'inscription complet,
- Être titulaire du diplôme d'**ANIMATEUR FEDERAL** ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé).

5. **ORGANISATION DE LA FORMATION**

La structure accueillant la formation en présentiel doit être équipée à minima d'une salle de cours pouvant accueillir dans des conditions satisfaisantes les stagiaires avec des installations pour projeter des documents et d'un accès à Internet haut débit ainsi qu'une salle avec des tables de tennis de table et le matériel pédagogique pour la pratique du tennis de table.

Modalités de formation

La formation **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE A)**, est une formation en présentiel permanent sur les 14h (2 jours) de formation.

Le nombre d'apprenants est de 6 stagiaires minimum et de 20 stagiaires maximum par session de formation.

La formation est une succession d'alternance de phases théoriques et de mises en situation pratique (cours (PPT) et contenu multimédia (vidéo), expérimentation pratique, exercices en salle) en insistant sur les échanges entre stagiaires pour des partages de bonnes pratiques.

Bloc	Contenus	Temps de formation	Modalités évaluation	Indicateurs évaluation
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	Connaissance du cadre réglementaire du sport santé (Théorie) Connaissances et caractéristiques des pratiquants (Théorie) Découverte de l'activité physique adaptée (Théorie)	4h	QUIZZ	Être capable d'expliquer les différents phénotypes fonctionnels Être capable d'argumenter sur les bienfaits de la pratique du tennis de table sur la santé
Bloc 2 : Être capable d'évaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels	Connaissances et utilisation des tests d'évaluation de la forme (Théorie et Pratique) Connaissances des principes d'intervention en sport santé (Théorie)	4h	QUIZZ + Évaluation formative : brain storming : atteinte liste exhaustive Oui/ Non	Être capable de mettre en œuvre des évaluations fonctionnelles propres à la pratique du tennis de table Être capable d'évaluer les freins, les ressources individuelles et capacité de la personne à s'engager dans la pratique autonome par des questionnaires spécifiques, simples et validés

<p>Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations minimales</p>	<p>Création et animation de séance (Théorie et Pratique) Mise en place et compréhension des évaluations de la séance/ programme (Théorie et Pratique)</p>	<p>6h</p>	<p>QUIZZ +</p> <p>Évaluation formative :</p> <p>1/ Conception d'une fiche pédagogique d'une séance et d'un cycle de 4 séances</p> <p>2/ Observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivi d'un debriefing collectif entre pairs</p>	<p>Être capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne</p> <p>Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne</p> <p>Être capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne</p> <p>Être capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne</p>
---	--	-----------	--	---

FORMATION EN PRESENTIEL

De 14 heures

Objectifs spécifiques:

Être capable de :

- Mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adaptée
- Evaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels
- Encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations minimales

Evaluation : Quiz+Observation



**DIPLOME "Animateur Ping
Santé - Bien Être"**

6. ORGANISATION DES CERTIFICATIONS

Les stagiaires sont évalués sur les 3 blocs de compétences par des quiz et des évaluations formatives en cours de formation. Tous les indicateurs indiqués dans la grille de certification en annexe 1 du présent règlement doivent être acquis pour valider les 3 blocs de compétences.

Épreuves certificatives

- Le Quizz fédéral qui permet d'évaluer en fin de formation le niveau de connaissance théorique sur le Ping Santé-Bien-Être. Le Quizz fédéral est renouvelé tous les ans, Un pourcentage de 50% de critères validés permet la validation des items spécifiques à chacun des 3 blocs de compétence.
- L'évaluation formative, réalisé en cours de formation, où les stagiaires sont observés lors de "face à face" pédagogiques sur la mise en application d'exercices/ séances construites durant la formation. L'évaluation formative est constituée :
 - d'une conception d'une fiche pédagogique d'une séance,
 - d'une observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivie d'un debriefing collectif entre pairs.

7. REGLES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- avoir suivi la totalité de la formation.
- réussir les évaluations (écrites (quizz) et pratiques (rédaction de séance et mise en situation pédagogique) et obtenir la note minimale de 10/20 sur chacune des épreuves.

Le diplôme est numéroté, enregistré sur le système de gestion informatique de la fédération et délivré par la FFTT ou la Ligue suite à la réception du Procès-Verbal de session réalisé par le responsable habilité de la formation. Des dispositifs de délégation peuvent être mis en place.

8. VALIDITE DU DIPLÔME

Le diplôme a une durée de validité illimitée. Cependant, le diplôme n'est valable que si le titulaire du diplôme est licencié à la FFTT. Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

9. OBTENTION DU DIPLÔME PAR VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALES (VAEF)

Il est possible d'obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience fédérale.

Les exigences préalables à la certification par VAEF sont :

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir été titulaire d'une licence compétition FFTT pendant 2 années consécutives au minimum.
- Être titulaire de la licence compétition FFTT au moment de la demande.
- Justifier d'un engagement bénévole (fonctions équivalentes à l'**ANIMATEUR FEDERAL** dans une structure FFTT.
- Demander puis déposer un dossier de VAEF auprès du Pôle Formation-Emploi de la FFTT.

Un jury composé de 2 personnes proposées par le Directeur du Pôle Formation-Emploi étudiera le dossier présenté et recevra le candidat en entretien. Cet entretien peut se faire en visioconférence. Le jury validera ou non les UC obtenues.

10. REGLES D'EQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Voir tableau des équivalences en annexe.

11. DECLARATION DES SESSIONS DE FORMATION

La formation peut être planifiée sous 3 mois en fonction des contraintes et des délais de prise en charge.

Les sessions est-sont alors inscrites au calendrier fédérale et ouverte- aux inscriptions via un formulaire d'inscription en ligne.

12. HABILITATION DES FORMATEURS

Les formateurs doivent être inscrits dans la liste de formateurs habilités par la FFTT mise à jour chaque saison.

Le formateur **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE A** doit :

- être expérimenté en Ping Santé -Bien Être,
- avoir validé la formation de formateur mise en place par la FFTT ou présenter une attestation équivalente (DESJPES/ expérience de formateurs...),
- être titulaire d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement du Tennis de Table (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).

ANNEXES AU REGLEMENT

« Animateur Ping Santé- Bien Être »



MODULE A

Annexe 1 : Grille de certification—référentiel de compétences

« Animateur Ping Santé- Bien Être »

Annexe 2 : Exemple de planning type de formation

Annexe 3 : Missions du formateur

Annexe 4 : Règles d'équivalence du diplôme

**Annexe 1: GRILLE DE CERTIFICATION- REFERTENTIEL de COMPETENCES
« Animateur Ping Santé- Bien Être »**

Bloc de Compétences	Indicateurs	ACQUIS ou NON ACQUIS
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	1.1 Être capable d'expliquer les différents phénotypes fonctionnels	
	1.2 Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
Bloc 2 : Être capable d'évaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels	2.1 Être capable de mettre en œuvre des évaluations fonctionnelles propres à la pratique du tennis de table	
	2.2 Être capable d'évaluer les freins, les ressources individuelles et capacité de la personne à s'engager dans la pratique autonome par des questionnaires spécifiques, simples et validés	
Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations minimes	3.1 Être capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.2 Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.3 Être capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.4 Être capable d'individualiser la pratique en fonction de l'état de santé du pratiquant	
	3.5 Être capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	

Tous les indicateurs doivent être acquis pour valider les 3 blocs de compétences

Annexe 2 : Exemple de planning type de formation « Animateur Ping Santé-Bien Être » :

<h1>FORMATION</h1> <h2>"SPORT SANTÉ MODULE A"</h2>	
PLANNING PRÉVISIONNEL	LIEU DE FORMATION
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Connaissance et utilisation des tests d'évaluation de la forme, Connaissance des Caractéristiques et des besoins des pratiquants, Connaissance des principes d'intervention en sport santé, des besoins des pratiquants, Connaissance des principes d'intervention en sport santé, Découverte de l'Activité Physique Adaptée, Création et animation de séances, Mise en place et compréhension des évaluations</p>	
<p>09H00 À 12H00</p> <hr/> <p>Accueil</p> <hr/> <p>Généralités et posture</p> <hr/> <p>Publics et caractéristiques</p> <hr/>	<p>13H30 À 17H00</p> <hr/> <p>Test d'évaluation de la forme</p> <hr/> <p>Préparation de séances</p> <hr/>
<p>08H30 À 12H00</p> <hr/> <p>Animation de séance</p> <hr/> <p>Généralités des APAS</p> <hr/>	<p>13H00 À 16H00</p> <hr/> <p>Evaluations et utilités</p> <hr/> <p>Outils pratiques</p> <hr/> <p>Questions, approfondissement et bilan</p> <hr/>
<p>INFORMATIONS PRATIQUES :</p> <p>Besoin d'une tenue sportive</p> <hr/> <p>Contenus en e-learning fournis en fin de formation</p> <hr/>	

Annexe 3 : Missions du formateur

Missions du formateur :

1. Participer à une réunion préparatoire avec le responsable formation de la FFTT (cahier des charges ; format de formation, kit de formation, utilisation du logiciel fédéral pour l'enregistrement des résultats et la consultation des enquêtes de satisfaction, accès aux contenus de la formation à distance, etc.) ;
2. Mettre en œuvre la formation dans le respect :
 - de la charte des exigences de la certification Qualiopi
 - du cahier des charges et du contrat de prestation de service ;
3. Participer à une réunion bilan suite à l'enquête de satisfaction « à froid » de la session de formation par les stagiaires.

Un Kit de formation doit être téléchargé par le formateur contenant les **contenus théoriques** à présenter obligatoirement en formation.

Annexe 4 : Règles d'équivalence des diplômes

ENCADRER LE " PING SANTÉ BIEN-ÊTRE "



TABLEAU DES ÉQUIVALENCES

JE SOUHAINTE ME FORMER AU "PING SANTÉ-BIEN-ÊTRE"
ÊTRE "ANIMATEUR DE PING SANTÉ BIEN-ÊTRE"

Je suis titulaire

Je dois compléter avec

<ul style="list-style-type: none">du diplôme fédéral : Initiateur de Club	<ul style="list-style-type: none">le diplôme : Animateur fédéralla formation : Module A "animateur de Ping Santé Bien-Être"
<ul style="list-style-type: none">du diplôme fédéral : Animateur fédéral Entraîneur fédéral	<ul style="list-style-type: none">la formation : Module A "animateur de Ping Santé Bien-Être"
<ul style="list-style-type: none">de la certification professionnelle : CQP "moniteur de tennis de table"du diplôme d'Etat : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS mention tennis de table BEES 1er/2ème degré option tennis de table	<ul style="list-style-type: none">la formation : Module A "animateur de Ping Santé Bien-Être"

Je suis

Je dois compléter avec

<ul style="list-style-type: none">ErgothérapeuteInfirmierKinésithérapeutePsychomotricienProfesseur d'EPSTitulaire d'une licence APAS	<ul style="list-style-type: none">le diplôme : Animateur fédéralle questionnaire de validation du : Module A "animateur de Ping Santé Bien-Être"
<ul style="list-style-type: none">Docteur en médecine	<ul style="list-style-type: none">le diplôme : Animateur fédéral

J'ai suivi une formation

Je dois compléter avec

<ul style="list-style-type: none">CDOS ou CROS niveau 1 et certifiée par le CNOSF : et je suis au minimum titulaire du diplôme d'Animateur fédéral	<ul style="list-style-type: none">le questionnaire de validation du : Module A "animateur de Ping Santé Bien-Être"
--	--